

**ARTICLE 1. ORGANISATEUR**

Eltrona Interdiffusion S.A., société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B8485, ayant son siège social au 25 route d'Arlon L-8009 Luxembourg, organise le jeu concours « CHILL CLUB » sans obligation d'achat et accessible gratuitement. Le jeu est valable au Grand-Duché de Luxembourg.

**ARTICLE 2. DURÉE DE L'OPÉRATION**

Le présent concours intitulé « CHILL CLUB » organisé par la société Eltrona Interdiffusion S.A., se déroulera à partir du 02 janvier 2026 via réseaux sociaux et sur le site eltrona.lu.

Chaque mois, dans le cadre du programme de fidélité *Chill Club d'Eltrona*, une nouvelle collaboration est mise en avant avec un partenaire. Cette collaboration donne lieu à un jeu-concours spécifique, promu sur le site eltrona.lu.

**ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation est réservée à toute personne physique majeure, résidente au GD du Luxembourg, à l'exclusion des collaborateurs du groupe Eltrona et des membres de leur famille.

Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat, sur la base d'une participation à une animation organisée sur un stand Eltrona.

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

**ARTICLE 4. PRINCIPE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS**

Pour jouer, le participant doit remplir un formulaire de données personnelles avec les informations du participant telles que le nom, prénom, localité, numéro de téléphone, adresse mail, numéro de téléphone et opérateur actuel, sur le site internet eltrona.lu, sur la page chill club dédiée au jeu concours du mois en cours.

Seuls les participants ayant complété un formulaire de participation sur le site eltrona.lu, dans le cadre d'un jeu-concours Chill Club et durant la période spécifiquement annoncée pour chaque collaboration, verront leur participation considérée comme valide.

La participation à chaque jeu-concours *Chill Club* est limitée à une seule inscription par personne. Un nouveau concours est proposé chaque mois sur le site eltrona.lu.

**ARTICLE 5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

La sélection des gagnants sera effectuée de manière entièrement aléatoire, au moyen d'un tirage au sort organisé le lendemain de la date de fin du jeu-concours, telle qu'annoncée pour chaque opération.

Eltrona Interdiffusion S.A. se réserve le droit de publier, sous toute forme et sur tout support, le nom, la photographie et/ou les contenus transmis par chaque participant — qu'il soit gagnant ou non — à des fins promotionnelles ou de relations publiques, sans compensation financière.

Tout participant souhaitant s'y opposer doit en informer la société au préalable, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée en bas de page.

Les gagnants seront informés par téléphone et/ou par mail sur par le personnel Eltrona.

**ARTICLE 6. DOTATIONS**

La dotation est constituée du lot offert par le partenaire du mois avec lequel Eltrona organise le jeu-concours Chill Club. Le lot attribué est annoncé dans les communications relatives au concours ainsi que sur le site eltrona.lu. Les dotations peuvent notamment comprendre, sans que cette liste soit limitative, tout type de bien, service ou avantage, tels que : produits de consommation, produits alimentaires ou non alimentaires, objets physiques, articles promotionnels, équipements, accessoires, jeux, jouets, expériences, activités, prestations de service, bons d'achat, cartes-cadeaux, réductions, invitations, accès à des événements, loisirs, contenus numériques, abonnements, ou tout autre lot proposé par le partenaire du mois.

Le lot attribué ne peut faire l'objet d'aucune contestation, réclamation, demande d'échange ou conversion en valeur monétaire. Le gagnant renonce à engager la responsabilité d'Eltrona Interdiffusion S.A. concernant la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement des produits ou services offerts, dès lors qu'Eltrona Interdiffusion S.A. n'en est ni le producteur ni le fabricant.

Toutes les marques et noms de produits mentionnés sont des marques déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs. Chaque participant s'engage à respecter les droits qui y sont associés.

Aucun lot ne sera expédié par voie postale.

Dans le cas exceptionnel où un lot ne pourrait être remis immédiatement, le gagnant sera contacté par téléphone ou par e-mail, selon les coordonnées fournies lors de sa participation. Si le gagnant ne se manifeste pas auprès de l'organisateur dans un délai de 30 jours suivant sa désignation, et ce malgré deux tentatives d'appel effectuées par Eltrona, il perd automatiquement le bénéfice de son lot.

**ARTICLE 7. GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Les gagnants autorisent l'utilisation de leurs coordonnées/données personnelles, sans aucune compensation. Les joueurs sont informés que leurs données à caractère personnel, enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

**ARTICLE 8. CONTENU**

Le Joueur est pleinement responsable tant du point de vue civil que pénal de tout contenu transmis à Eltrona Interdiffusion S.A. Les images utilisées sur le profil Eltrona Interdiffusion S.A., les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le profil, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

**ARTICLE 9. DEPOT DU REGLEMENT**

Le présent règlement a été fait le 02 janvier 2026. Ce règlement est accessible par Internet à l'adresse [www.eltrona.lu](http://www.eltrona.lu).

**ARTICLE 10. FRAUDES**

Eltrona Interdiffusion S.A. se réserve le droit d'exclure la participation au présent jeu de toute personne ne respectant pas le bon déroulement du jeu et le présent règlement. Chaque participant accepte qu'Eltrona Interdiffusion S.A. puisse mettre fin au jeu à tout moment si un nombre important d'abus est constaté concernant notamment le présent règlement, ainsi que l'absence de respect des droits de tiers et des dispositions en vigueur par le Joueur. Eltrona se réserve le droit d'annuler toute participation dans l'hypothèse d'une fraude ou d'une tentative de fraude.

Eltrona Interdiffusion S.A. pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs, et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

**ARTICLE 11 - MODALITÉS DE MODIFICATION DU JEU**

La société Eltrona Interdiffusion S.A. se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le concours sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les participants.

La société Eltrona Interdiffusion S.A. se réserve notamment le droit de remplacer tout ou partie des dotations par une autre dotation de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure.

**ARTICLE 12 - LIMITES DE RESPONSABILITÉ**

La société Eltrona Interdiffusion S.A. ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient imputables, notamment un éventuel retard dans la livraison de la dotation, ou en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler le concours.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible pour une autre dotation d'une valeur équivalente.

Le prix de la dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangé, ni faire l'objet d'un versement de sa valeur en espèces à la demande du gagnant.

Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de la société organisatrice en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou service offert en dotation dans le cadre du présent jeu, dans la mesure où la société organisatrice n'est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant. Eltrona Interdiffusion S.A. ne peut être tenue responsable de dommages causés par la mauvaise utilisation des prix par les gagnants.

**ARTICLE 13 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les données traitées dans le cadre de la participation seront conservées pendant trois mois à partir de la date d'inscription au jeu. Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition des informations les concernant. Les participants disposent également d'un droit à la portabilité de leurs données. Pour exercer leurs droits, les participants peuvent contacter la société organisatrice à l'adresse [contact@eltrona.lu](mailto:contact@eltrona.lu).

**ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE - LITIGES**

Le présent règlement est soumis à la loi luxembourgeoise. Si une quelconque des présentes dispositions venait à être déclarée nulle et non avenue, les autres dispositions demeureront en vigueur et de plein effet.

Tout litige naissant ou concernant le jeu ou le présent règlement fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Le litige sera soumis aux tribunaux luxembourgeois compétents.

**ARTICLE 14 - PROTECTION DES DONNEES**

Dans le cadre de l'animation organisée Eltrona Interdiffusion S.A. collecte certaines données personnelles nécessaires à la participation au jeu. Ces données sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le responsable de traitement est Luis Mendes, Délégué à la Protection des Données (DPO) d'Eltrona.

Les informations recueillies peuvent être traitées par les entités habilitées suivantes : Eltrona Interdiffusion S.A., ainsi que ses tiers partenaires Solutions 30 et eBOS. Elles ne seront en aucun cas transmises à d'autres tiers non autorisés.

La participation au jeu implique que le participant puisse, s'il le souhaite, consentir explicitement à recevoir des communications marketing et commerciales d'Eltrona par e-mail, en cochant la case prévue à cet effet. Une seconde case distincte permet d'accepter la réception d'offres par téléphone ou SMS. L'absence de consentement n'a aucune incidence sur la possibilité de participer au jeu et de gagner.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation du traitement de ses données, qu'il peut exercer en contactant Eltrona selon les modalités indiquées dans le règlement.

Dans le cas où les participants considèrent que Eltrona Interdiffusion S.A. n'a pas répondu à leurs attentes, ils peuvent faire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données. Les participants sont toutefois invités à contacter la société organisatrice aux coordonnées ci-dessus avant d'introduire toute réclamation.